



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

COMITE DE DEFENSE DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

**COMITE DE DEFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)**

RAPPORT ANNUEL 2014

Février 2015

Sommaire

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science	
Composition du CODHOS	
Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme	
Invitées du CODHOS.....	
Interventions du CODHOS en 2014	
• CHINE.....	
• ÉGYTE.....	
• RUSSIE.....	
• SYRIE.....	
• TADJIKISTAN.....	
• TURQUIE.....	

Présentation du Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS)

La plupart des gouvernements ont signé un ou plusieurs textes instituant des règles internationales de protection des droits de l'Homme. Le plus connu est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclamée par les Nations Unies en 1948. Cependant, nombreux sont aussi les gouvernements qui, bien qu'ayant ratifié ces accords, en violent régulièrement les dispositions. Les violations les plus fréquentes concernent le respect de l'intégrité physique et mentale de la personne humaine (torture, conditions de détention dégradantes, absence de soins médicaux), le droit à la liberté d'expression et d'opinion, l'application des règles de procédure judiciaire (détention arbitraire, absence de communication avec un avocat).

En mai 1978, l'Académie des sciences a décidé de s'intéresser aux violations des droits dont sont victimes, à travers le monde, des scientifiques (y compris des médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, enseignants...). Elle a ainsi créé en son sein le Comité de Défense des Hommes de Science (CODHOS).

Le CODHOS compte actuellement 16 membres. Il a été présidé successivement par André Guinier, Jean Dausset, François Jacob, Claude Cohen-Tannoudji et est co-présidé depuis le 05 novembre 2013 par Édouard Brézin et Jean Iliopoulos. Le Comité se réunit environ une fois toutes les six semaines pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, surtout la National Academy of Sciences des Etats-Unis, avec le Ministère des Affaires étrangères, et parfois avec Amnesty International. L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (gouvernement, ambassadeurs à l'étranger, homologues en France) pour obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de droits de l'Homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. Plusieurs libérations et/ou allègements de peine sont ainsi obtenus chaque année (entre 5 et 10 par an en moyenne). Malheureusement en 2014, seule une personne, à la connaissance du CODHOS, a été libérée. Il s'agit de :

- Alexander Sodiquov, *étudiant tadjik en sciences politiques*

Composition du CODHOS

Co-Présidents : Édouard BRÉZIN et Jean ILIOPOULOS

Secrétaire Général : Yves QUÉRÉ

Etienne Emile BAULIEU

Claude COHEN-TANNOUDJI

Henri DURANTON

Pierre ENCRENAZ

Maurice GOLDMAN

Zdenek JOHAN

Henri KORN

Charles-Michel MARLE

Yves MEYER

Christine PETIT

Gilles PISIER

Jacques PROST

André SENTENAC

Secrétariat : Nathalie ZAJDMAN

Présentation du Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes

En mai 1993, à l'initiative de la National Academy of Sciences, a été créé le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et des Sociétés Savantes dont fait partie le CODHOS.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- de promouvoir le respect et la protection des droits des hommes de science ;
- d'alerter les gouvernements des violations de ces droits éventuellement commises sur leur territoire ;
- d'aider les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercé, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- de soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Le Réseau est administré par :

- un Directeur Exécutif, Carol Corillon (retraite fin 2014) ;
- un Comité Exécutif composé de Arjuna Aluwihare (Sri Lanka); Dorairajan Balasubramanian (Inde), Claude Cohen-Tannoudji (France); Abdallah S. Daar (Oman/Canada); Felton Earls (Etats-Unis); Belita Koiller (Brésil); Pedro León Azofeifa (Costa Rica); Dong-Pil Min (Corée du sud); Ida Nicolaisen (Denmark); John Polanyi (Canada); Alenka Šelih (Slovénie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer à son secrétariat leurs actions et les résultats obtenus. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par la présence d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation.

Les Comités des Droits des Hommes de Science des différentes Académies, organisés en Réseau dont le siège est à Washington, se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. La dernière réunion bisannuelle s'est tenue à Halle en Allemagne du 26 au 29 mai 2014 et a réuni une trentaine de participants (29 nationalités). La prochaine réunion du Réseau se tiendra en 2016 au Panama.

Invitées du CODHOS en 2014

Carol Corillon, Directeur exécutif du *Committee on Human Rights* (CHR) (créé en 1976 par la NAS), a présenté le *Réseau international des Droits de l'Homme* (créé en 1993). Le Comité et le siège du Réseau sont basés à Washington. Ils défendent les scientifiques persécutés dans le monde.

Faouzia Charfi, physicienne, professeur émérite à la faculté de Tunis, a écrit un livre en 2013 « La science voilée ». Elle milite pour le droit et la promotion des femmes, pour la séparation de la religion et de l'Etat. Elle a été Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Enseignement supérieur de Tunisie du 17 janvier au 2 mars 2011, au sein du gouvernement de Mohamed Ghannouchi, puis dans celui de Béji Caïd Essebsi. Mme Charfi a présenté au CODHOS la nouvelle constitution turque.

Interventions du CODHOS en 2014

Chine :	Ilham Tohti, <i>professeur de sciences économiques</i>
Égypte:	Emad El-Din Shahin, <i>professeur de sciences politiques</i>
Russie	Intervention de M. Feigelman devant le Comité restreint sur la Science en Russie Viktor Danilov-Danilian, <i>physicien</i>
Syrie	Rania Al Alabbasi, <i>dentiste</i> Faten Rajab Fawaz, <i>physicienne</i>
Tadjikistan	Alexander Sodiquov, <i>étudiant en sciences politiques</i>
Turquie :	Fatih Himioğlu, <i>médecin</i> Situation concernant les deux Académies des sciences turques

CHINE

IHAM TOHTI, PROFESSEUR DE SCIENCES ECONOMIQUES

Ilham Tohti, 44 ans, professeur de sciences économiques à l'Université centrale des Nationalités à Pékin, est d'origine ouïghoure. Membre du Parti Communiste ? ayant passé la plus grande partie de sa vie professionnelle à Pékin, le professeur Ilham Tohti est reconnu pour avoir plaidé la résolution des problèmes de l'ethnie ouïghoure par des solutions pacifiques. Il est un défenseur important des droits des Ouïghours en Chine, particulièrement dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang où ceux-ci, à majorité musulmane, sont confrontés aux discriminations policières et aux mauvais traitements infligés par le gouvernement chinois.

Il y a plusieurs années, le professeur Ilham Tohti était éditeur d'un site web et d'un blog « Ouïghours online ». Ce site était considéré comme modéré abordant des questions sociales relatives à la région autonome ouïghoure du Xinjiang. Le site et le blog ont changé de nom : « Ouïghourbiz.net » mais ils restent modérés. Ils sont cependant fréquemment bloqués par les autorités.

En juillet 2009 des émeutes ont éclaté dans la capitale ouïghoure et le gouvernement a riposté avec violence. Le professeur Ilham Tohti a alors été arrêté pour plusieurs semaines et le *Committee on Human Rights* (CHR) est intervenu. Fin août 2009, il a été relâché de façon impromptue, sans explication officielle, un jour après l'arrivée à Pékin du nouvel Ambassadeur des Etats-Unis, Jon M. Huntsman Jr. Dans une interview que le professeur Ilham Tohti a donnée à la *Radio Free Asia* après sa libération, en présence d'un policier à ses côtés, il a dit qu'il avait été bien traité mais qu'il avait seulement été averti de ne pas discuter de la gestion, par le gouvernement, des émeutes de juillet et menacé d'arrestation s'il n'en tenait pas compte.

En 2013, il y a eu un nombre important d'émeutes dans la région ouïghoure que le gouvernement a réprimé sévèrement. Le 2 février, le Professeur Ilham Tohti a été détenu à l'aéroport international de Pékin alors qu'il devait se rendre à l'Université d'Indiana où on lui

offrait un poste de chercheur invité. Sa fille adolescente qui l'accompagnait aux Etats-Unis, a également été interrogée mais on lui a permis de partir pour les Etats-Unis. Le professeur Ilham Tohti a été placé sous surveillance pendant 24h dans sa maison à Pékin. Il aurait été soumis, par la police, à des interrogatoires quotidiens ce qui, selon lui, lui aurait déclenché des problèmes cardiaques. Le professeur Ilham Tohti a aussi indiqué qu'on l'avait empêché de recevoir des soins médicaux dans un centre de son choix mais que le gouvernement allait lui trouver un hôpital à l'extérieur de Pékin. Soucieux de sa sécurité en dehors de Pékin, le professeur Ilham Tohti a décliné l'offre du gouvernement de lui trouver un hôpital de campagne. Le 21 mars 2013, il a été placé en résidence surveillée pour une courte période dans sa maison de Pékin ; il n'a donc pas pu se rendre à Hong Kong pour assister à une conférence. En juillet 2013, le Professeur Ilham Tohti a de nouveau été placé en résidence surveillée pour quelques semaines. Il a pensé que c'était dû à la conférence sino-américaine sur les droits de l'Homme qui se tenait au même moment. (Des rapports de presse indiquent que, selon un haut fonctionnaire du Département américain, le dialogue était axé sur les préoccupations des Etats-Unis relatives aux libertés religieuses et sociales dans la région du Xinjiang). A l'automne 2013, comme les violences ethniques recommençaient dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, le professeur Ilham Tohti a été mis sous surveillance 24h sur 24h par la police.

Pour n'avoir pas cessé ses critiques à l'égard du gouvernement chinois pour les traitements qu'il faisait subir aux citoyens ouïghours, Ilham Tohti est détenu depuis le 15 janvier 2014 lorsque plus d'une vingtaine de policiers a fait irruption à son domicile à 6 heures du matin et a saisi son téléphone portable, ses ordinateurs, cartes de crédit et documents. Sa famille n'a pas été informée de son lieu de détention. Au moins six de ses étudiants auraient été arrêtés pour être interrogés. L'Ambassadeur de l'Union européenne en Chine, Markus Ederer, et la porte-parole du Département d'Etat américain, Jen Psaki, ont vigoureusement protesté contre la détention d'Ilham Tohti. Mme Psaki estime qu'il est devenu habituel en Chine d'arrêter et de détenir des avocats de droit public, des étudiants activistes, des journalistes, des chefs religieux, toute personne qui conteste, même pacifiquement, les politiques et les actions officielles chinoises.

Le porte-parole du ministre des affaires chinoises, Hong Lei, a confirmé qu'Ilham Tohti était détenu pour suspicion de violation de la loi. Le droit pénal chinois permet, en effet, à la police

de maintenir, jusqu'à six mois au secret, des individus accusés de crimes. A notre connaissance, le professeur Ilham Tohti n'a jamais préconisé ou utilisé la violence.

Le 23 septembre 2014 après un procès arbitraire de deux jours devant la Cour Intermédiaire du Peuple d'Urumqi, le professeur Ilham Tohti a été condamné à la prison à vie pour « séparatisme ». Cette sentence a été largement désapprouvée par la Communauté internationale des Droits de l'Homme. Amnesty International l'a jugée « honteuse » et « d'affront à la justice » ; l'Union européenne de « totalement injustifiée » et la Maison Blanche appelle à la relaxe du professeur Ilham Tohti estimant que personne ne devrait être persécuté pour avoir exprimé ses idées de façon pacifique.

Les autorités judiciaires chinoises ont refusé aux avocats du professeur Ilham Tohti d'avoir accès aux preuves et de lancer un appel à témoins. Elles ont extorqué les témoignages du professeur Ilham Tohti et de ses étudiants sous la contrainte. En prison, il lui a été interdit de mettre sa prothèse jambière et il lui a été refusé d'avoir de la nourriture Hallal

En plus de la sentence de prison à perpétuité, la Cour a ordonné la révocation à vie de ses droits politiques et la confiscation de ses biens, laissant sa femme, sa fille de 20 ans (étudiante à l'Université d'Indiana) et deux jeunes fils sans ressources. Les avocats d'Ilham Tohti ont déclaré qu'ils feront appel de cette condamnation.

Le CODHOS est intervenu le 6 octobre auprès des autorités chinoises.

EGYPTE

EMAD EL-DIN SHAHIN, PROFESSEUR DE SCIENCES POLITIQUES

Le professeur Emad El-Din Shahin, éminent professeur de sciences politiques publiques et administratives internationalement reconnu, est professeur à l'Ecole des Affaires internationales et de Politique publique de l'Université américaine du Caire dont il a obtenu une licence et une maîtrise. Il a également décroché une maîtrise d'économie internationale et un doctorat en relations internationales à l'Ecole des Etudes internationales avancées de l'Université John Hopkins. Il est éditeur en chef de l'Encyclopédie d'Oxford sur l'Islam et sur la Politique et co-éditeur du manuel sur l'Islam et sur la Politique. Le professeur Shahin a critiqué ouvertement le gouvernement du Président Morsi ainsi que les violentes répressions engendrées par le retrait militaire de Morsi du Pouvoir. A la mi-décembre 2013, le Procureur des Services de la Sécurité de l'État égyptien a déposé plainte contre lui et contre 35 autres co-accusés, beaucoup d'entre eux étant de hauts dirigeants de l'organisation des Frères musulmans comme l'ancien Président, Mohamed Morsi. Les accusations portées contre le professeur Shahin, qui n'est pas un membre de l'organisation des Frères musulmans, et contre les autres accusés étaient les suivantes : l'espionnage, l'appartenance à une organisation illégale, le soutien financier à une organisation interdite, la transmission de renseignements, un appel à la suspension de la constitution et au Coup d'Etat, d'empêcher les institutions étatiques et les autorités à exercer leur fonction, de nuire à l'unité nationale et à l'harmonie sociale. Les 36 accusés pourraient être condamnés à la peine de mort.

Le professeur Shahin est un spécialiste de la politique islamique. Ses collègues universitaires, partout dans le monde, le décrivent comme modéré et apolitique. Ces dernières années, il a publié un nombre important d'articles en faveur des manifestations pacifiques contre la répression du gouvernement et pour soutenir la démocratie. Il apparaît que ses critiques publiques et pacifiques à l'encontre du gouvernement en place seraient bien à l'origine de la décision du Procureur de l'inculper.

Le professeur Shahin participait à une conférence aux Etats-Unis en janvier 2014, quand il apprit qu'une plainte au pénale avait été portée contre lui. Après avis de son avocat, il ne retourna pas en Egypte et accepta un poste temporaire de professeur en sciences politiques

publiques au Centre international Woodrow Wilson à Washington. Le professeur Shahin a récemment accepté un poste de Professeur invité à l'université de Columbia (mars 2014 à avril 2015). Dans une annonce publique en janvier, le professeur Shahin proclamait son innocence : «Je déclare que je n'ai jamais été membre de l'organisation des Frères musulmans à aucun moment de ma vie et que je ne lui ai jamais apporté un soutien financier ou matériel comme allégué dans le soi-disant acte d'accusation ». Il ajouta qu'il réfutait catégoriquement et énergiquement toutes les accusations portées contre lui.

M. Shahin était présent à la dernière réunion du *Committee on Human Rights*. Il ne peut retourner en Egypte sous peine d'être arrêté.

RUSSIE

Compte-rendu de la communication de M. Feigelman

Vice-directeur de l'Institut Landau

devant le Comité restreint sur les modifications législatives affectant la science russe

M. Feigelman est intervenu lors du Comité restreint de l'Académie des sciences du 14 janvier 2014 sur l'état de la recherche fondamentale russe. Voici quelques éléments de son analyse :

Les chercheurs sont environ 50 000 dans les institutions de l'Académie des sciences russe et 5 fois plus dans les universités et autres institutions. 10 000 d'entre eux en « sciences naturelles » sont reconnus par leur nombre de citations et par des recommandations. Les scientifiques de bon, voire de haut niveau, n'ont aucune influence sur les décisions dans ce nouveau système. Les évaluateurs semblent se contenter au mieux d'indicateurs quantitatifs ; le plagiat est fréquent pour les thèses et la pression, pour que les universités produisent davantage, est purement quantitative.

La subvention pour la recherche est faible, environ 15 000 euros par an par chercheur, et elle est distribuée de manière très opaque.

L'une des réformes de l'Etat a été de créer une nouvelle agence, la FARI (Federal Agency of Research Institutions) mais elle est confiée à des personnes sans compétence scientifique reconnue.

M. Feigelman est donc très inquiet pour l'avenir de la science et des scientifiques en Russie.

Le CODHOS a été chargé par le comité restreint de suivre ce problème pour notre Académie.

VIKTOR DANILOV-DANILIAN, PHYSICIEN

Le Professeur Danilov est Membre correspondant de l'Académie des sciences de Russie et chercheur à l'Institut de Physique Théorique et Expérimentale de Moscou (ITEP). Il avait été menacé de licenciement de l'ITEP suite aux propos qu'il avait tenus concernant le projet de réforme de l'Académie des sciences de Russie. Pour l'instant aucune nouvelle ne nous est parvenue le concernant, mais il semblerait que sa situation soit plutôt positive : M. Danilov aurait conservé sa place à l'ITEP et ne serait plus inquiété.

SYRIE

RANIA AL ALABBASI, DENTISTE

Rania Al Alabbasi, dentiste syrienne et ancienne joueuse internationale d'échecs, est détenue par des agents du Renseignement militaire, depuis le 11 mars 2013, avec ses 6 enfants (5 filles et 1 fils âgés de 3 à 15 ans) ainsi que sa secrétaire qui se trouvait dans la maison au moment de l'arrestation. Deux jours plus tôt, les agents du Renseignement militaire avaient arrêté le mari du Dr Al Alabbasi, Abdulrahman Yasin, sans donner le motif de son arrestation. L'argent de la famille, les bijoux, les documents et trois voitures ont également été confisqués.

Selon Amnesty International, un ancien prisonnier a déclaré avoir été détenu dans le quartier 291 du Renseignement Militaire avec le Dr Al Alabbasi et ses enfants, trois semaines après leur arrestation. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les Disparitions involontaires ou forcées a déclaré que le Dr Al Alabbasi et sa famille ont été vus pour la dernière fois dans le quartier 215 du Renseignement militaire à Damas. En dépit des demandes répétées des membres de la famille, les autorités syriennes ne leur ont donné aucune information sur le lieu de détention, l'état de santé et les raisons de l'arrestation du Dr Al Alabbasi et de sa famille. En conformité avec les procédures pour les cas d'urgence, le groupe de travail a soumis le dossier du Dr Al Alabbasi, de son mari et de leurs six enfants au gouvernement syrien. La réponse de celui-ci a été «preuves insuffisantes pour clarifier le cas ».

Le Déclaration des Nations Unies sur la Protection de toutes les personnes victimes de disparition forcée, déclare que par « disparition forcée » on entend : l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.

Dans le cas de disparitions forcées, les victimes sont particulièrement vulnérables à la torture et aux conditions inhumaines d'emprisonnement sans aucun recours légal possible et sans aucun droit, leur famille vivant dans l'angoisse de ne pas savoir si elles sont vivantes ou mortes. Les détenus qui avaient disparu en Syrie puis qui ont été relâchés, ont déclaré avoir été sévèrement torturés et privés de la plupart de leurs besoins élémentaires.

L'article 7 de la Déclaration stipule : « Aucune circonstance quelle qu'elle soit : menace de guerre, état de guerre, stabilité politique interne ou toute autre urgence publique ne peut être invoquée pour justifier les disparitions forcées ». La Déclaration stipule également que la disparition forcée équivaut à un crime contre l'humanité.

Suite aux investigations entreprises de début 2011 à fin 2013 par la Commission internationale indépendante d'Enquête de la République Arabe de Syrie (établie par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en 2011 pour enquêter sur les allégations de violation des Droits de l'Homme en Syrie), la Commission a conclu que les disparitions forcées ont été perpétrées à grande échelle à travers la Syrie dans le cadre d'une campagne d'intimidation et d'une tactique de guerre.

A la lumière de ces sérieuses constatations et de la gravité de la situation, le groupe de travail a demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies d'en référer à la Cour Criminelle internationale et d'appeler les Nations Unies et la Ligue Arabe à tenter une action.

Le CODHOS est intervenu auprès des autorités syriennes le 27 octobre.

Faten Rajab Fawaz, physicienne

Mme Faten Rajab Fawaz, 35 ans, est une physicienne syrienne. Mme Fawaz qui a un master de physique de l'Université de Damas, était professeur de physique à Duma, dans la banlieue de Damas. En 2011, comme des manifestations pro-réformes se répandaient en Syrie, elle participa et organisa des manifestations pacifiques auxquelles les femmes de Duma purent prendre part. Mme Fawaz aurait travaillé pour plusieurs missions humanitaires qui fournissaient de la nourriture et des médicaments aux civils dans les zones assiégées et dans les hôpitaux de fortune. Elle est détenue dans les prisons syriennes depuis le 24 décembre 2011. Son dossier a été récemment transféré de la Cour pénale à la Haute Cour Militaire où selon Amnesty International, elle a eu un procès inique devant des juges militaires.

Selon ses avocats, elle n'a pas eu droit à être défendue lors de son procès qui s'est tenu secrètement et elle n'a pas eu la possibilité de faire appel. Les charges retenues contre Mme Fawaz ne sont pas connues mais il est probable qu'elles soient liées à son activisme pacifique. Amnesty International considère qu'elle est « une prisonnière d'opinion », détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion.

L'avocat de Mme Fawaz a rapporté à Amnesty International, qu'elle avait été arrêtée par les officiers du Renseignement de l'Armée de l'Air syrienne à Damas et qu'elle était maintenue au secret depuis plusieurs mois, sans pouvoir communiquer avec sa famille. Depuis le 13 août 2014, Mme Fawaz a été transférée à plusieurs reprises de la prison d'Adra, où son avocat a été autorisé à la voir périodiquement, au quartier général du Renseignement militaire.

Mme Fawaz est en mauvaise santé et son avocat pense qu'elle a été maltraitée et torturée. Selon sa famille et d'anciens détenus qui l'ont vue, elle a été sévèrement battue et souffre d'attaques.

Le CODHOS est intervenu le 29 septembre auprès des autorités syriennes.

TADJIKISTAN

ALEXANDER SODIQOV, ETUDIANT EN SCIENCES POLITIQUES

Alexander Sodiqov, Tadjik de 31 ans, étudiant en sciences politiques à l'Université de Toronto, a été arrêté par deux policiers en civil et le chef de la police locale, le 16 juin 2014 à Khorog situé dans la région autonome de Gorno-Badakshan au Tadjikistan où il avait entrepris, pour l'université d'Exeter, des recherches universitaires sur la résolution du conflit, recherches soutenues par une bourse de l'Université de Toronto.

En mai 2014, plusieurs personnes avaient été tuées ou blessées pendant une opération de police menée contre des criminels présumés, ce qui avait provoqué des affrontements entre les policiers et les résidents locaux qui protestaient contre l'usage excessif de la force par la police. M. Sodiqov a été arrêté dans le parc central de Khorog alors qu'il interviewait Alim Sherzamonov, Directeur adjoint régional du Parti d'opposition social démocrate tadjik et leader des manifestations anti-gouvernementales à Khorog. Après avoir fait mettre à sac sa maison et saisir son ordinateur portable et ses appareils photos, le Comité d'Etat pour la Sécurité nationale a rendu son jugement accusant M. Sodiqov de subversion et d'espionnage. L'accusation alléguait que des emails trouvés dans son ordinateur contenaient la preuve évidente qu'il travaillait pour une agence de renseignement étrangère. L'Université d'Exeter a fourni au gouvernement tadjik des documents prouvant que le projet de recherche de M. Sodiqov était mené en toute bonne foi.

En juin 2014, Alexander Sodiqov a été inculpé pour suspicion de haute trahison qui, sous le coup de l'article 305 du Code Pénal Tadjik, est punissable de 12 à 20 ans de prison. Amnesty International est intervenue considérant qu'Alexander Sodiqov était : « un prisonnier d'opinion détenu pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ». Les recherches universitaires qu'il avait entreprises devaient être publiées dans le but d'informer le public.

Le CODHOS est intervenu le 22 juillet auprès des autorités tadjikes.

Le 25 juillet, Alexander Sodiqov était libéré sous caution. Une des conditions de sa libération a été qu'il signe une attestation par laquelle il s'engageait à ne pas quitter le

territoire, à ne pas donner d'interview aux médias jusqu'à la résolution de son affaire. Il est entendu qu'Alexander Sodiqov reste inculpé de suspicion de haute trahison. Il serait maintenu en résidence surveillée dans sa maison de Dushanbe avec sa femme et sa fille.

Le CODHOS a écrit, début septembre, aux autorités tadjikes pour les remercier d'avoir libéré sous caution M. Sodiqov et qu'il espérait que celui-ci serait mis hors de cause.

TURQUIE

FATİH HİMİOĞLU, MEDECIN

Suite aux actions du réseau et à une de ses missions en Turquie en 2013, la situation critique d'un médecin turc, Fatih Himioğlu, qui est détenu depuis 2008 à la prison de Silivri, a été dénoncée. Avant son arrestation, le Dr Himioğlu, ancien Recteur de l'Université d'İnönü à Malatya, travaillait comme médecin et professeur à l'Université de Baskent. Il a reçu son diplôme de médecin de l'Université de Hacettepe à Ankara en 1979. Il n'a pas hésité à exprimer, avec véhémence, sa forte croyance en un gouvernement laïc et a ouvertement critiqué le gouvernement islamique du Premier ministre Erdogan. Le Dr Himioğlu se trouvait parmi 200 prévenus : de hauts-fonctionnaires du gouvernement, des officiers militaires, des universitaires et des journalistes, qui auraient fait partie du réseau « Ergenekon ». Le Dr Himioğlu a été accusé d'avoir des liens avec des terroristes voulant renverser le gouvernement mais aucune preuve tangible n'a été présentée contre lui durant son procès qui s'est tenu à Istanbul et au terme duquel il a été condamné à 23 ans de prison.

Le Dr Himioğlu, à qui une délégation du CHR a rendu visite en prison durant son séjour en Turquie, souffre d'une dépression sévère et d'un cancer du foie avancé mais on ne lui a pas permis de recevoir les soins médicaux appropriés. Son frère, Hayati Himioğlu, a demandé au Premier Ministre de permettre à Fatih Himioğlu qui ressemble désormais à un « cadavre ambulante », de recevoir un traitement à l'extérieur de la prison. Le Dr Himioğlu a déposé de nombreuses demandes de libération pour raisons de santé qui ont toutes été rejetées. Au cours de la détention du Dr Himioğlu, des membres d'une société civile turque ont exprimé leur indignation face à l'échec des autorités de lui prodiguer les soins médicaux nécessaires.

Après la mort tragique de son fils de 21 ans dans un accident de voiture, il a pu assister à ses funérailles mais il n'a pas eu l'autorisation de passer du temps avec sa famille. Au lieu de cela, il a passé la nuit dans la prison d'Ankara puis est retourné dans la prison de haute-sécurité en dehors d'Istanbul où il est toujours incarcéré.

Le 10 janvier 2014, le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan a déclaré que, dans l'affaire Ergenekon, des personnes avaient été injustement condamnées, une vérité que Fatih Himioğlu

n'a cessé de clamer, pour lui et les autres, depuis son arrestation. En attendant, les preuves apportées par le réseau Ergenekon doivent être revues par la Cour d'Appel mais aucune date n'a pour l'instant été fixée. De plus, Melin Feyzioğlu de l'association du Barreau turc a proposé un projet de loi qui pourrait permettre de rejurer les condamnés du procès d'Ergenekon. En outre, le Conseil supérieur des juges et des procureurs de la Turquie a décidé d'enquêter sur le tribunal d'Istanbul qui a présidé ce procès.

Malheureusement, ces développements positifs sont trop minces et trop tardifs, la santé physique et mentale du Dr Himioğlu se détériorant rapidement. Le Président Abdullah Gül, lui-même, a déclaré que, si cela avait été en son pouvoir, il aurait pardonné aux prisonniers se trouvant dans la situation du Dr Himioğlu. Il a donc chargé les institutions concernées d'accélérer les procédures concernant le cas du Dr Himioğlu.

Situations des deux Académies turques :

TUBA (ancienne Académie)

Bilim Akademisi (nouvelle Académie)

Bref rappel de la situation concernant l'Académie des sciences turque (TÜBA) :

- promulgation en août 2011 par le gouvernement turc d'un décret qui fixe la nomination par le gouvernement lui-même d'un tiers des membres de l'Académie, la nomination par le Conseil de l'Enseignement Supérieur, une agence gouvernementale, d'un deuxième tiers des membres, et l'élection du dernier tiers par les membres précédemment nommés ;
- démission de la plupart des membres de la TÜBA élus avant août 2011 ;
- création par une partie des "démissionnaires" d'une nouvelle Académie des sciences, indépendante la *Bilim Akademisi*.

Le CODHOS a été informé, à de nombreuses reprises, des décisions du gouvernement turc concernant l'Académie TUBA qui ont conduit un nombre important de collègues à démissionner et à fonder la nouvelle Académie « *Bilim Akademisi* ». Le CODHOS a été régulièrement avisé du développement de cette nouvelle académie dont l'organisation répond aux critères auxquels nous sommes attachés : élections de membres sur des critères exclusivement scientifiques, indépendance totale dans leurs jugements et avis. Le CODHOS a constaté que les scientifiques turcs réputés avaient choisi dans leur très grande majorité de rejoindre la nouvelle Académie.

Le CODHOS a été saisi par le Président de la *Bilim Akademisi*, le professeur Ali Alpar, d'une demande de soutien de la candidature de cette académie à ALLEA. Au vu des informations précédentes, il est donc paru très souhaitable que l'Académie des sciences soutienne la demande du Professeur Alpar. Lors de la dernière Assemblée générale d'ALLEA qui s'est tenue en avril 2014, la *Bilim Akademisi* a été intégrée à ALLEA en tant que « membre correspondant » alors que la TUBA en est membre.

Les deux académies turques ont été invitées à participer à la réunion du Réseau CHR en mai mais seule la *Bilim Akademisi* (nouvelle académie) était présente.